# UNCRPD – 2ème – 3ème rapport de la Belgique - Proposition de questions du BDF au Comité des droits de personnes handicapées

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Article 25 – Santé (Pas de recommandation du Comité 2014)

### a) Proposition du Comité de suivi BDF du 23/10/2018 :

1. Peut-on reprendre cet extrait de la recommandation n°16 du BDF-2014? Doit-on l'amender ?   
   Garantir une offre médicale couvrant équitablement l’ensemble du territoire belge

### b) Conseils EDF – IDA :

1. Formuler sous forme de question, pas de recommandation
2. Etre précis
3. Etre concis
4. Ne pas mélanger plusieurs thématiques. Si nécessaire, scinder en plusieurs questions
5. La reco BDF – 2018 était trop détaillée
6. Mettre l’accent sur le fait d’éliminer les différences d'accès aux soins dans certaines régions (mettre l'accent sur les disparités)

### c) Propositions du secrétariat :

1. "Quelles mesures concrètes sont prévues par la Belgique pour garantir une offre médicale couvrant équitablement l’ensemble du territoire belge pour toute personne, quel que soit son handicap et son lieu de vie ? ».
2. "Quelles mesures concrètes sont prévues par la Belgique pour garantir que toute personne handicapée qui a besoin de services de logopédie puisse y accéder moyennant intervention INAMI, quel que soit son QI et son lieu de vie ».
3. "Quelles mesures concrètes sont prévues par la Belgique pour garantir que toute personne handicapée recevra une information complète, objective et et compréhensible préalablement à toute intervention médicale ou médication importante »
4. «Par quelles mesures concrètes et selon quelle planification la Belgique va-t-elle garantir que toutes les infrastructures médicales et tous les praticiens disponibles pour toute personne handicapée, quel que soit sa situation de handicap ? Par quels mécanismes les services d’assistance et de communication nécessaires seront-ils garantis financièrement quelle que soit la situation de handicap de la personne ? » (Question DPO allemandes)
5. « Par quelles mesures concrètes l’Etat belge va-t-il garantir que toutes les personnes handicapées ont accès aux même produits médicaux et techniques médicales dont ils ont besoin, sur un pied d’égalité avec tous les autres citoyens ? » (Question DPO allemandes)

### d) Eléments probants à rechercher :

1. Vérifier ce que le Comité vise avec cet article
2. Rechercher des données démontrant les disparités entre sous-régions au niveau de l’offre de soins
3. Rechercher les articles qui précisent qu'une PH qui a un QI inférieur à autant ne peut être remboursé de prestations de logopédie car il devrait être pris en charge par un centre spécialisé